

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Objet :
Congrès des Maires
Remboursements frais
aux participants

N° : D - 2025 - 11 - 05 - 05

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myrlam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations à : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 107° Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2025 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2025.

Madame ESCANDE Géraldine, 1^{ère} adjointe au Maire, Mme Marie-Jeanne MULLER, 5^e adjointe au Maire et Monsieur Claude VIDAL, 6^{ème} adjoint au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 16 voix pour dont 4 procurations et 3 voix d'abstention de Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie-Jeanne MULLER et M. Claude VIDAL, DECIDE de fixer un remboursement des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Madame Marie-Jeanne MULLER et M. Claude VIDAL ainsi qu'aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 18/11/2025 matin au 20/11/2025 soir :

Remboursement sur justificatifs :

- Transport TGV 1^{ère} classe Béziers/Paris – Aller/Retour
- Hôtel + petits déjeuners
- Transport interne (métro, taxi, etc...)

Remboursement forfaitaire de 20 € par repas du 18 au 20/11/2025 soir, soit 6 repas.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



René COUSIN



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 07 NOV. 2025

ID : 034-213401359-20251105-D2025_11_05_005-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 06 NOV. 2025
Et publication ou notification
Du
Le Maire : 07 NOV. 2025